

Publié le 18/02/2017 à 03:46

38 communes intègrent le Syndicat mixte hydraulique

Inondations



Le Syndicat hydraulique prend en charge le nettoyage et le remblaiement des rivières./Photo F.P.

Le comité syndical s'est réuni dernièrement à Limoux pour accueillir les trente-huit nouvelles communes et débattre des orientations budgétaires et des projets 2017.

Depuis plus de dix ans, les délégués du syndicat se retrouvent chaque début d'année pour débattre des orientations budgétaires. Cette année est un peu particulière pour le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la haute vallée de l'Aude. En effet, dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, le périmètre du syndicat a été étendu et une équipe rivière composée de deux agents de l'ancienne communauté de communes de Couiza a été intégrée au 1er janvier 2017. Aujourd'hui, le syndicat compte trente-huit communes supplémentaires, dix-huit communes du Couizanaïs et vingt communes du Carcassonnais. Au total, ce sont donc pas moins de 158 communes depuis Les Angles (66) jusqu'à Trèbes (11) qui adhèrent à des objectifs communs de protection des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations. Une intégration qui renforce la cohérence de territoire par bassin-versant déjà en place, indispensable à une bonne gestion de l'eau.

Une nouvelle équipe qui va permettre au syndicat d'être plus réactif sur les secteurs qui en ont besoin. Cette première réunion a donc été l'occasion de présenter aux nouvelles communes la structure et son territoire, le personnel, mais surtout de préparer le budget de l'année à venir, en donnant aux membres, les éléments nécessaires qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision, en avril prochain, à l'occasion du vote du budget. Au chapitre des questions diverses, Pierre Bardiès, président du syndicat, a fait part de son inquiétude concernant le manque d'entretien des cours d'eau domaniaux qui sont à la charge de l'État. Il a émis le souhait qu'un consensus soit trouvé rapidement afin que les interventions du syndicat ne s'avèrent pas vaines en cas de montée des eaux.

L'essentiel t